

Envoyé en préfecture le 20/11/2023

Reçu en préfecture le 20/11/2023

Publié le 24/11/2023

ID : 001-200029999-20231109-C\_2023\_059-DE



C-2023-059

## EXTRAITS DU PROCÈS VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille vingt-trois, le jeudi 9 novembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rives de l'Ain - Pays du Cerdon étant assemblé en session ordinaire en Salle des fêtes à Jujurieux place de l'Hôtel de Ville, après convocation légale du 03 novembre 2023, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Président.

**Etaient présents** : Thierry DUPUIS, Béatrice DE VECCHI, Jean-Michel GIROUX, Anne BOLLACHE, Christian BATAILLY, Fabienne CHARMETANT, Frédéric MONGHAL, Odile ARBILLAT, Virginie BACLET, Aimée BADIÉ, Michel BELLANGEON, Dominique BOUCHON, Vincent BOURDEAUDUCQ, Joël BROYER, Thierry COQUILLE, Jean-Claude DURUAL, Myriam FANGET, Dominique GABASIO, Geneviève GOYFFON, Laure MARTIN, Catherine MAST, Séverine PETIT, Alain POIZAT, Eloi PONS, Marie-Thérèse PROYART, Wilfried RODEMET, Alain SICARD, Éric TEYSSIER.

**Etaient excusés** : Pierre BELY, Jean-Michel BOULME, Claudine CHAUDET-PHILIBERT, Isabelle DELPLACE, Frédérique MOLLIE, David MUGNIER, Anthony PERNETTE.

**Etaient absents** : Wanda CANALE, Éliane CEYZERIAT, Marc CHAVENT, Frédéric DUMOLARD, Patricia ZOPPI.

**Pouvoir(s)** : Claudine CHAUDET-PHILIBERT À Christian BATAILLY, David MUGNIER À Christian BATAILLY.

**Secrétaire de séance** : Anne BOLLACHE

Nombre de membres dont le conseil est composé : 37

Nombre de membres en exercice : 37

28 présents dont 25 titulaires et 3 suppléants – 30 votants

Résultats du vote : 30 votants

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 30

**Objet** : Présentation du rapport d'activité du SR3A

Envoyé en préfecture le 20/11/2023

Reçu en préfecture le 20/11/2023

Publié le



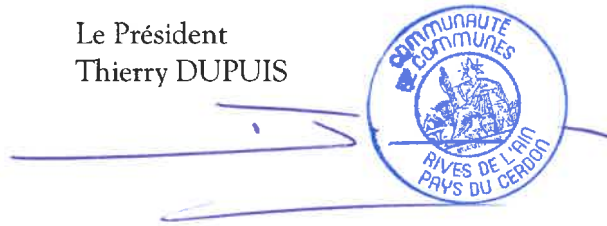
ID : 001-200029999-20231109-C\_2023\_059-DE

C-2023-059

Après présentation en séance par Monsieur Alain SICARD, président du SR3A, il convient de délibérer pour prendre acte de la présentation du rapport d'activité 2022.

Le Conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
PREND ACTE de la présentation du rapport d'activité du SR3A 2022.

Le Président  
Thierry DUPUIS





Envoyé en préfecture le 20/11/2023

Reçu en préfecture le 20/11/2023

Publié le 24/11/2023

ID : 001-200029999-20231109-C\_2023\_060-DE

C-2023-060



## EXTRAITS DU PROCÈS VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille vingt-trois, le jeudi 9 novembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rives de l'Ain - Pays du Cerdon étant assemblé en session ordinaire en Salle des fêtes à Jujurieux place de l'Hôtel de Ville, après convocation légale du 03 novembre 2023, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Président.

**Etaient présents** : Thierry DUPUIS, Béatrice DE VECCHI, Jean-Michel GIROUX, Anne BOLLACHE, Christian BATAILLY, Fabienne CHARMETANT, Frédéric MONGHAL, Odile ARBILLAT, Virginie BACLET, Aimée BADIÉ, Michel BELLANGEON, Dominique BOUCHON, Vincent BOURDEAUDUCQ, Joël BROYER, Thierry COQUILLE, Jean-Claude DURUAL, Myriam FANGET, Dominique GABASIO, Geneviève GOYFFON, Laure MARTIN, Catherine MAST, Séverine PETIT, Alain POIZAT, Eloi PONS, Marie-Thérèse PROYART, Wilfried RODEMET, Alain SICARD, Éric TEYSSIER.

**Etaient excusés** : Pierre BELY, Jean-Michel BOULME, Claudine CHAUDET-PHILIBERT, Isabelle DELPLACE, Frédérique MOLLIE, David MUGNIER, Anthony PERNETTE.

**Etaient absents** : Wanda CANALE, Éliane CEYZERIAT, Marc CHAVENT, Frédéric DUMOLARD, Patricia ZOPPI.

**Pouvoir(s)** : Claudine CHAUDET-PHILIBERT À Christian BATAILLY, David MUGNIER À Christian BATAILLY.

**Secrétaire de séance** : Anne BOLLACHE

Nombre de membres dont le conseil est composé : 37

Nombre de membres en exercice : 37

28 présents dont 25 titulaires et 3 suppléants - 30 votants

Résultats du vote : 30 votants

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 30

**Objet** : Élection d'un membre du Bureau suite à la démission de Jean-Marc JEANDEMANGE

Envoyé en préfecture le 20/11/2023

Reçu en préfecture le 20/11/2023

Publié le

ID : 001-200029999-20231109-C\_2023\_060-DE

C-2023-060

Monsieur Jean-Marc JEANDEMANGE, 7<sup>ème</sup> vice-président de la communauté de communes, a présenté sa démission de ses fonctions de maire et de conseiller municipal le 8 juillet 2023.

Par arrêté préfectoral du 17 octobre 2014 portant modification de la composition du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Rives de l'Ain-Pays du Cerdon, le Bureau est composé du Président, des Vice-présidents et éventuellement d'un ou plusieurs conseillers communautaires n'ayant pas la qualité de Vice-président.

Considérant que les élections municipales et intercommunales de la commune de Pont d'Ain ont eu lieu, il convient aujourd'hui de procéder à l'élection d'un membre du Bureau supplémentaire.

Monsieur Vincent BOURDEAUDUCQ présente sa candidature.

Le Conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
APPROUVE la candidature de Vincent BOURDEAUDUCQ,  
ELIT Vincent BOURDEAUDUCQ membre du Bureau.

Le Président  
Thierry DUPUIS



Envoyé en préfecture le 20/11/2023

Reçu en préfecture le 20/11/2023

Publié le 24/11/2023

ID : 001-200029999-20231109-C\_2023\_061-DE



C-2023-061

## EXTRAITS DU PROCÈS VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille vingt-trois, le jeudi 9 novembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rives de l'Ain - Pays du Cerdon étant assemblé en session ordinaire en Salle des fêtes à Jujurieux place de l'Hôtel de Ville, après convocation légale du 03 novembre 2023, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Président.

**Etaient présents** : Thierry DUPUIS, Béatrice DE VECCHI, Jean-Michel GIROUX, Anne BOLLACHE, Christian BATAILLY, Fabienne CHARMETANT, Frédéric MONGHAL, Odile ARBILLAT, Virginie BACLET, Aimée BADIER, Michel BELLANGEON, Dominique BOUCHON, Vincent BOURDEAUDUCQ, Joël BROYER, Thierry COQUILLE, Jean-Claude DURUAL, Myriam FANGET, Dominique GABASIO, Geneviève GOYFFON, Laure MARTIN, Catherine MAST, Séverine PETIT, Alain POIZAT, Eloi PONS, Marie-Thérèse PROYART, Wilfried RODEMET, Alain SICARD, Éric TEYSSIER.

**Etaient excusés** : Pierre BELY, Jean-Michel BOULME, Claudine CHAUDET-PHILIBERT, Isabelle DELPLACE, Frédérique MOLLIE, David MUGNIER, Anthony PERNETTE.

**Etaient absents** : Wanda CANALE, Éliane CEYZERIAT, Marc CHAVENT, Frédéric DUMOLARD, Patricia ZOPPI.

**Pouvoir(s)** : Claudine CHAUDET-PHILIBERT À Christian BATAILLY, David MUGNIER À Christian BATAILLY.

**Secrétaire de séance** : Anne BOLLACHE

Nombre de membres dont le conseil est composé : 37

Nombre de membres en exercice : 37

28 présents dont 25 titulaires et 3 suppléants – 30 votants

Résultats du vote : 30 votants

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 30

**Objet** : Désignation de deux représentants au sein du syndicat mixte SCoT BUCOPA

Envoyé en préfecture le 20/11/2023

Reçu en préfecture le 20/11/2023

Publié le

ID : 001-200029999-20231109-C\_2023\_061-DE

C-2023-061

Vu l'article L-5711-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts des syndicats pour lesquels il convient de désigner les représentants de la communauté de communes,

Vu la délibération du 10 décembre 2020 désignant Monsieur Denis VIAL délégué titulaire pour représenter la Communauté de Communes Rives de l'Ain - Pays du Cerdon au Syndicat Mixte Bugey Côtière Plaine de l'Ain (BUCOPA) et Monsieur Jean-Marc JEANDEMANGE, délégué suppléant,

Considérant que Monsieur Denis VIAL n'est plus conseiller communautaire depuis le 15 septembre 2023,

Considérant la démission de Monsieur Jean-Marc JEANDEMANGE depuis le 8 juillet 2023,

Il convient de réélire deux nouveaux membres afin de remplir l'obligation de 14 membres titulaires et 14 membres suppléants pour représenter la Communauté de Communes Rives de l'Ain - Pays du Cerdon au sein du Syndicat.

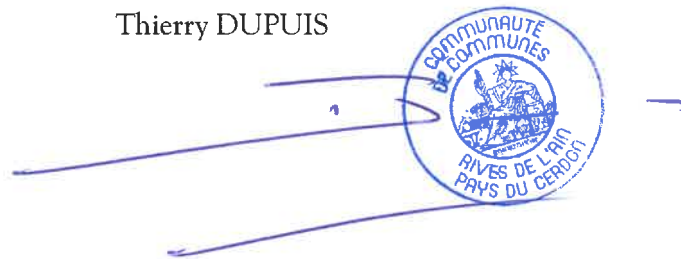
Messieurs Eloi PONS et Vincent BOURDEAUDUCQ présentent leur candidature.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE Eloi PONS titulaire et Vincent BOURDEAUDUCQ suppléant du syndicat mixte SCoT BUCOPA.

Le Président  
Thierry DUPUIS



Envoyé en préfecture le 20/11/2023

Reçu en préfecture le 20/11/2023

Publié le 24/11/23

ID : 001-200029999-20231109-C\_2023\_062-DE



C-2023-062

## EXTRAITS DU PROCÈS VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille vingt-trois, le jeudi 9 novembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rives de l'Ain - Pays du Cerdon étant assemblé en session ordinaire en Salle des fêtes à Jujurieux place de l'Hôtel de Ville, après convocation légale du 03 novembre 2023, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Président.

**Etaient présents** : Thierry DUPUIS, Béatrice DE VECCHI, Jean-Michel GIROUX, Anne BOLLACHE, Christian BATAILLY, Fabienne CHARMETANT, Frédéric MONGHAL, Odile ARBILLAT, Virginie BACLET, Aimée BADIER, Michel BELLANGEON, Dominique BOUCHON, Vincent BOURDEAUDUCQ, Joël BROYER, Thierry COQUILLE, Jean-Claude DURUAL, Myriam FANGET, Dominique GABASIO, Geneviève GOYFFON, Laure MARTIN, Catherine MAST, Séverine PETIT, Alain POIZAT, Eloi PONS, Marie-Thérèse PROYART, Wilfried RODEMET, Alain SICARD, Éric TEYSSIER.

**Etaient excusés** : Pierre BELY, Jean-Michel BOULME, Claudine CHAUDET-PHILIBERT, Isabelle DELPLACE, Frédérique MOLLIE, David MUGNIER, Anthony PERNETTE.

**Etaient absents** : Wanda CANALE, Éliane CEYZERIAT, Marc CHAVENT, Frédéric DUMOLARD, Patricia ZOPPI.

**Pouvoir(s)** : Claudine CHAUDET-PHILIBERT À Christian BATAILLY, David MUGNIER À Christian BATAILLY.

**Secrétaire de séance** : Anne BOLLACHE

Nombre de membres dont le conseil est composé : 37

Nombre de membres en exercice : 37

28 présents dont 25 titulaires et 3 suppléants - 30 votants

Résultats du vote : 30 votants

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 30

**Objet** : Reversement financement CAF au Cocon

Envoyé en préfecture le 20/11/2023

Reçu en préfecture le 20/11/2023

Publié le

ID : 001-200029999-20231109-C\_2023\_062-DE



C-2023-062

La communauté de communes perçoit sur son compte les subventions CAF pour des actions menées dorénavant par le centre social Le Cocon.

Cette année, ont été perçus 6 039,94€ au titre de la prestation de service pour l'équipement Le Cocon (Titre 338 Ex 2023). Il est donc proposé de délibérer pour reverser au Cocon ce montant sous forme de subvention.

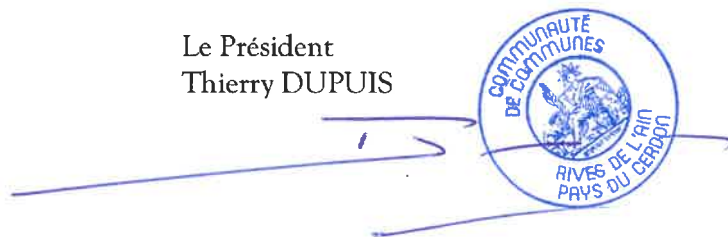
Ce reversement est neutre pour le budget. Une décision modificative sera prise créant une recette et une dépense pour le même montant soit 6 039,94€.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le reversement des subventions de la CAF au centre social Le Cocon d'un montant de 6 039,94€.

Le Président  
Thierry DUPUIS





Envoyé en préfecture le 22/11/2023

Reçu en préfecture le 22/11/2023

Publié le 24/11/23

ID : 001-200029999-20231109-C\_2023\_063-BF



C-2023-063

## EXTRAITS DU PROCÈS VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille vingt-trois, le jeudi 9 novembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rives de l'Ain - Pays du Cerdon étant assemblé en session ordinaire en Salle des fêtes à Jujurieux place de l'Hôtel de Ville, après convocation légale du 03 novembre 2023, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Président.

**Étaient présents** : Thierry DUPUIS, Béatrice DE VECCHI, Jean-Michel GIROUX, Anne BOLLACHE, Christian BATAILLY, Fabienne CHARMETANT, Frédéric MONGHAL, Odile ARBILLAT, Virginie BACLET, Aimée BADIÉ, Michel BELLANGEON, Dominique BOUCHON, Vincent BOURDEAUDUCQ, Joël BROYER, Thierry COQUILLE, Jean-Claude DURUAL, Myriam FANGET, Dominique GABASIO, Geneviève GOYFFON, Laure MARTIN, Catherine MAST, Séverine PETIT, Alain POIZAT, Eloi PONS, Marie-Thérèse PROYART, Wilfried RODEMET, Alain SICARD, Éric TEYSSIER.

**Étaient excusés** : Pierre BELY, Jean-Michel BOULME, Claudine CHAUDET-PHILIBERT, Isabelle DELPLACE, Frédérique MOLLIE, David MUGNIER, Anthony PERNETTE.

**Étaient absents** : Wanda CANALE, Éliane CEYZERIAT, Marc CHAVENT, Frédéric DUMOLARD, Patricia ZOPPI.

**Pouvoir(s)** : Claudine CHAUDET-PHILIBERT À Christian BATAILLY, David MUGNIER À Christian BATAILLY.

**Secrétaire de séance** : Anne BOLLACHE

Nombre de membres dont le conseil est composé : 37

Nombre de membres en exercice : 37

28 présents dont 25 titulaires et 3 suppléants – 30 votants

Résultats du vote : 30 votants

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 30

**Objet** : DM n°3 Budget Principal

C-2023-063

Une décision modificative est nécessaire pour le budget principal afin d'adapter les crédits pour les points suivants :

- Reversement de la subvention Caf de 6 039,94€ au Cocon ;
- Ouverture de crédits supplémentaires pour les frais liés à la ligne de trésorerie mise en place pour rembourser le prêt relais de 1,3M€ dans l'attente de la vente de la SERP, besoin estimé à 7 200€ pour les 3 mois ;
- Transfert de 6K€ en investissement de l'opération 107 Résignel vers l'opération 109 nouvelle déchèterie, les études devant démarrer plus tôt que ce qu'avez été projeté.

Le projet de décision modificative est le suivant :

Sens	Section	Chapitre	Article	Op	Libellé	Service	Proposé
D	F	011	627		Sces bancaires	ADMINISTR	7 200,00
D	F	022	022		Dep imprévues	DIVERS	- 7 200,00
D	F	65	6574		Subventions	CTRESOCIA	6 039,94
<b>TOTAL FONCT DEPENSES</b>							<b>6 039,94</b>
R	F	74	7478		Particip autres orga	CTRESOCIA	6 039,94
<b>TOTAL FONCT RECETTES</b>							<b>6 039,94</b>
D	I	20	2031	107	Frais d'études	DECH - RESIGNEL	- 6 000,00
D	I	20	2031	109	Frais d'études	DECH - NVLE DECH	6 000,00
<b>TOTAL INV DEPENSES</b>							<b>0,00</b>

Le Conseil Communautaire,  
 Après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
 VALIDE la décision modificative n°3 sur le Budget Principal.

Le Président  
 Thierry DUPUIS





C-2023-064BIS

## EXTRAITS DU PROCÈS VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille vingt-trois, le jeudi 9 novembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rives de l'Ain - Pays du Cerdon étant assemblé en session ordinaire en Salle des fêtes à Jujurieux place de l'Hôtel de Ville, après convocation légale du 03 novembre 2023, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Président.

**Étaient présents** : Thierry DUPUIS, Béatrice DE VECCHI, Jean-Michel GIROUX, Anne BOLLACHE, Christian BATAILLY, Fabienne CHARMETANT, Frédéric MONGHAL, Odile ARBILLAT, Virginie BACLET, Aimée BADIER, Michel BELLANGEON, Dominique BOUCHON, Vincent BOURDEAUDUCQ, Joël BROYER, Thierry COQUILLE, Jean-Claude DURUAL, Myriam FANGET, Dominique GABASIO, Geneviève GOYFFON, Laure MARTIN, Catherine MAST, Séverine PETIT, Alain POIZAT, Eloi PONS, Marie-Thérèse PROYART, Wilfried RODEMET, Alain SICARD, Éric TEYSSIER.

**Étaient excusés** : Pierre BELY, Jean-Michel BOULME, Claudine CHAUDET-PHILIBERT, Isabelle DELPLACE, Frédérique MOLLIE, David MUGNIER, Anthony PERNETTE.

**Étaient absents** : Wanda CANALE, Éliane CEYZERIAT, Marc CHAVENT, Frédéric DUMOLARD, Patricia ZOPPI.

**Pouvoir(s)** : Claudine CHAUDET-PHILIBERT À Christian BATAILLY, David MUGNIER À Christian BATAILLY.

**Secrétaire de séance** : Anne BOLLACHE

Nombre de membres dont le conseil est composé : 37

Nombre de membres en exercice : 37

28 présents dont 25 titulaires et 3 suppléants - 30 votants

Résultats du vote : 30 votants

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 30

**Objet** : DM n°1 Budget SPANC

Envoyé en préfecture le 23/11/2023

Reçu en préfecture le 23/11/2023

Publié le

ID : 001-200029999-20231109-C\_2023\_064BIS\_1-BF



C-2023-064BIS

En fin d'exercice 2022, un rattachement de recettes a été réalisé pour un montant de 7 447€. Une erreur a été commise lors de la prise en charge de ce titre par la trésorerie dont le typage a été modifié en ordinaire au lieu de rattachement. L'écriture à réaliser pour régulariser cette recette est donc différente de celle prévue au budget initialement.

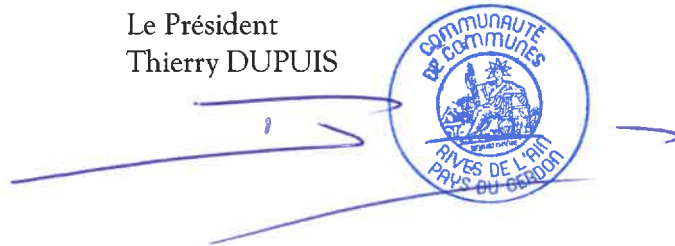
La recette effectivement titrée pour 2022 est finalement de 7 157€ au lieu des 7 447€ prévus, il convient donc d'effectuer une régularisation de 290€ pour acter cette moins-value.

Le projet de décision modificative est le suivant :

Sens	Section	Chapitre	Article	Libellé	Service	Proposé
D	F	011	618	Frais divers	SPANC	- 290,00
D	F	67	6718	Charges except.	SPANC	290,00
D	F	67	673	Titres annulés	SPANC	7 447,00
				<b>TOTAL FONCT DEPENSES</b>		<b>7 447,00</b>
R	F	70	7062	Redevances	SPANC	7 447,00
				<b>TOTAL FONCT RECETTES</b>		<b>7 447,00</b>

Le Conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
VALIDE la décision modificative n°1 sur le Budget Annexe SPANC.

Le Président  
Thierry DUPUIS



## EXTRAITS DU PROCÈS VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille vingt-trois, le jeudi 9 novembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rives de l'Ain - Pays du Cerdon étant assemblé en session ordinaire en Salle des fêtes à Jujurieux place de l'Hôtel de Ville, après convocation légale du 03 novembre 2023, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Président.

**Etaient présents** : Thierry DUPUIS, Béatrice DE VECCHI, Jean-Michel GIROUX, Anne BOLLACHE, Christian BATAILLY, Fabienne CHARMETANT, Frédéric MONGHAL, Odile ARBILLAT, Virginie BACLET, Aimée BADIER, Michel BELLANGEON, Dominique BOUCHON, Vincent BOURDEAUDUCQ, Joël BROYER, Thierry COQUILLE, Jean-Claude DURUAL, Myriam FANGET, Dominique GABASIO, Geneviève GOYFFON, Laure MARTIN, Catherine MAST, Séverine PETIT, Alain POIZAT, Eloi PONS, Marie-Thérèse PROYART, Wilfried RODEMET, Alain SICARD, Éric TEYSSIER.

**Etaient excusés** : Pierre BELY, Jean-Michel BOULME, Claudine CHAUDET-PHILIBERT, Isabelle DELPLACE, Frédérique MOLLIE, David MUGNIER, Anthony PERNETTE.

**Etaient absents** : Wanda CANALE, Éliane CEYZERIAT, Marc CHAVENT, Frédéric DUMOLARD, Patricia ZOPPI.

**Pouvoir(s)** : Claudine CHAUDET-PHILIBERT À Christian BATAILLY, David MUGNIER À Christian BATAILLY.

**Secrétaire de séance** : Anne BOLLACHE

Nombre de membres dont le conseil est composé : 37

Nombre de membres en exercice : 37

28 présents dont 25 titulaires et 3 suppléants - 30 votants

Résultats du vote : 30 votants

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 30

**Objet** : Effacement de dettes

Envoyé en préfecture le 20/11/2023

Reçu en préfecture le 20/11/2023

Publié le

ID : 001-200029999-20231109-C\_2023\_065-DE

C-2023-065

À la suite d'une procédure de surendettement, par jugement du Tribunal de proximité de Belley rendu le 20 décembre 2022, une famille a bénéficié d'un effacement de ses dettes de garderie périscolaire antérieures à cette date pour un montant de 271,81€.

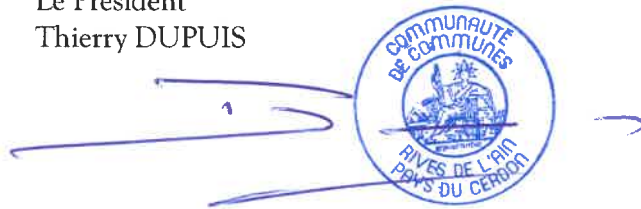
Ce jugement s'impose à la collectivité, néanmoins une délibération est nécessaire pour acter de la prise en compte de cette décision.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1. DECIDE d'accepter l'effacement de dettes acté par le jugement du 20 décembre 2022 du Tribunal de proximité de Belley, enregistré sous le n° RG : 11-22-000189,
2. DIT que le montant total des dettes effacées pour la période antérieure au 20/12/2022 s'élève à 271.81€ sur le Budget Principal (39000),
3. DIT que les crédits sont inscrits en dépenses sur le budget correspondant.

Le Président  
Thierry DUPUIS



Envoyé en préfecture le 20/11/2023

Reçu en préfecture le 20/11/2023

Publié le 24/11/23

ID : 001-200029999-20231109-C\_2023\_066-DE



C-2023-066

## EXTRAITS DU PROCÈS VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille vingt-trois, le jeudi 9 novembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rives de l'Ain - Pays du Cerdon étant assemblé en session ordinaire en Salle des fêtes à Jujurieux place de l'Hôtel de Ville, après convocation légale du 03 novembre 2023, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Président.

**Etaient présents** : Thierry DUPUIS, Béatrice DE VECCHI, Jean-Michel GIROUX, Anne BOLLACHE, Christian BATAILLY, Fabienne CHARMETANT, Frédéric MONGHAL, Odile ARBILLAT, Virginie BACLET, Aimée BADIER, Michel BELLANGEON, Dominique BOUCHON, Vincent BOURDEAUDUCQ, Joël BROYER, Thierry COQUILLE, Jean-Claude DURUAL, Myriam FANGET, Dominique GABASIO, Geneviève GOYFFON, Laure MARTIN, Catherine MAST, Séverine PETIT, Alain POIZAT, Eloi PONS, Marie-Thérèse PROYART, Wilfried RODEMET, Alain SICARD, Éric TEYSSIER.

**Etaient excusés** : Pierre BELY, Jean-Michel BOULME, Claudine CHAUDET-PHILIBERT, Isabelle DELPLACE, Frédérique MOLLIE, David MUGNIER, Anthony PERNETTE.

**Etaient absents** : Wanda CANALE, Éliane CEYZERIAT, Marc CHAVENT, Frédéric DUMOLARD, Patricia ZOPPI.

**Pouvoir(s)** : Claudine CHAUDET-PHILIBERT À Christian BATAILLY, David MUGNIER À Christian BATAILLY.

**Secrétaire de séance** : Anne BOLLACHE

Nombre de membres dont le conseil est composé : 37

Nombre de membres en exercice : 37

28 présents dont 25 titulaires et 3 suppléants – 30 votants

Résultats du vote : 30 votants

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 30

**Objet** : REOM Camping - Fixation du montant 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2333-77 ;  
Vu la délibération du Conseil Communautaire du 12 avril 2012 approuvant le mode de calcul de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) camping et de la fixation des montants ;

Envoyé en préfecture le 20/11/2023

Reçu en préfecture le 20/11/2023

Publié le

ID : 001-200029999-20231109-C\_2023\_066-DE

C-2023-066

Monsieur le Président rappelle que le montant de la REOM Camping 2023 est obtenu en multipliant le nombre de nuitées réalisées en 2022 par le coût du service Environnement (dépenses de fonctionnement inscrites au CA 2022), ramené par habitant et par jour qui est de 0,37 € au titre de l'année 2023.

A ce jour les campings de Poncin et Priay n'ont pas déclaré leur nombre de nuitées malgré nos relances, au vu de notre délibération, il n'est pas possible d'appliquer un forfait en cas de non-déclaration.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE les montants suivants à verser par les campings au titre de la REOM 2023 :

- Camping de l'Oiselon à Pont d'Ain : 6 607€.

DECIDE qu'une ultime relance soit faite auprès des campings de Poncin et Priay et qu'en cas de non-réponse une délibération sera prise afin de prévoir une facturation en cas de non-déclaration.

Le Président  
Thierry DUPUIS





Envoyé en préfecture le 20/11/2023

Reçu en préfecture le 20/11/2023

Publié le 20/11/2023

ID : 001-200029999-20231109-C\_2023\_067-DE



C-2023-067



## EXTRAITS DU PROCÈS VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille vingt-trois, le jeudi 9 novembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rives de l'Ain - Pays du Cerdon étant assemblé en session ordinaire en Salle des fêtes à Jujurieux place de l'Hôtel de Ville, après convocation légale du 03 novembre 2023, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Président.

**Etaient présents** : Thierry DUPUIS, Béatrice DE VECCHI, Jean-Michel GIROUX, Anne BOLLACHE, Christian BATAILLY, Fabienne CHARMETANT, Frédéric MONGHAL, Odile ARBILLAT, Virginie BACLET, Aimée BADIER, Michel BELLANGEON, Dominique BOUCHON, Vincent BOURDEAUDUCQ, Joël BROYER, Thierry COQUILLE, Jean-Claude DURUAL, Myriam FANGET, Dominique GABASIO, Geneviève GOYFFON, Laure MARTIN, Catherine MAST, Séverine PETIT, Alain POIZAT, Eloi PONS, Marie-Thérèse PROYART, Wilfried RODEMET, Alain SICARD, Éric TEYSSIER.

**Etaient excusés** : Pierre BELY, Jean-Michel BOULME, Claudine CHAUDET-PHILIBERT, Isabelle DELPLACE, Frédérique MOLLIE, David MUGNIER, Anthony PERNETTE.

**Etaient absents** : Wanda CANALE, Éliane CEYZERIAT, Marc CHAVENT, Frédéric DUMOLARD, Patricia ZOPPI.

**Pouvoir(s)** : Claudine CHAUDET-PHILIBERT À Christian BATAILLY, David MUGNIER À Christian BATAILLY.

**Secrétaire de séance** : Anne BOLLACHE

Nombre de membres dont le conseil est composé : 37

Nombre de membres en exercice : 37

28 présents dont 25 titulaires et 3 suppléants – 30 votants

Résultats du vote : 30 votants

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 30

**Objet** : Adhésion à la convention de participation santé souscrite par le CDG01

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L827-1 à L827-12 ;

Vu le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents ;

C-2023-067

Vu le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu la délibération du Centre de Gestion de l'Ain en date du 8 septembre 2023 portant acte du choix de l'organisme assureur retenu pour la conclusion de la convention de participation et autorisant la Présidente du Centre de Gestion de l'Ain à signer tous les documents afférents à sa conclusion et à son exécution ;

Vu la convention de participation signée entre le Centre de Gestion de l'Ain et APICIL en date du 14 septembre 2023 ;

Vu l'avis du Comité social territorial en date du 06/10/2023 ;

Le Centre de Gestion de l'Ain a lancé une procédure de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation pour le risque « Santé », conformément au décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 et au décret n°2022-581 du 20 avril 2022.

A l'issue de cette procédure, le Conseil d'Administration du CDG de l'Ain a délibéré le 8 septembre 2023 afin d'autoriser sa Présidente à souscrire une convention de participation pour le risque « Santé » auprès de APICIL pour une durée de 6 ans. Cette convention prend effet le 1er janvier 2024 pour se terminer le 31 décembre 2029.

Les collectivités peuvent adhérer librement à cette convention à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et tout au long de la convention.

L'autorité territoriale expose qu'il revient à chaque agent de décider d'adhérer par contrat individuel aux garanties auxquelles il souhaite souscrire.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'adhérer à la convention de participation pour le risque « Santé » conclue entre le Centre de Gestion de l'Ain et APICIL, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2024,

- DECIDE d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation portant sur le risque « Santé »,

- FIXE le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de 10 € par agent et par mois à la couverture de la cotisation assurée par chaque agent qui aura adhéré au contrat découlant de la convention de participation et de la convention d'adhésion signées par l'autorité territoriale, **étant précisé que la participation est désormais attachée à la convention de participation et ne peut plus être versée dans le cas de contrats individuels souscrits auprès de prestataires labellisés,**

- AUTORISE le Président à signer la convention d'adhésion à la convention de participation et tout acte en découlant,

- DECIDE d'inscrire au budget les crédits nécessaires au versement de la participation financière de la collectivité à la couverture de la cotisation assurée par chaque agent.

Le Président  
Thierry DUPUIS





C-2023-068

## EXTRAITS DU PROCÈS VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille vingt-trois, le jeudi 9 novembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rives de l'Ain - Pays du Cerdon étant assemblé en session ordinaire en Salle des fêtes à Jujurieux place de l'Hôtel de Ville, après convocation légale du 03 novembre 2023, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Président.

**Etaient présents** : Thierry DUPUIS, Béatrice DE VECCHI, Jean-Michel GIROUX, Anne BOLLACHE, Christian BATAILLY, Fabienne CHARMETANT, Frédéric MONGHAL, Odile ARBILLAT, Virginie BACLET, Aimée BADIER, Michel BELLANGEON, Dominique BOUCHON, Vincent BOURDEAUDUCQ, Joël BROYER, Thierry COQUILLE, Jean-Claude DURUAL, Myriam FANGET, Dominique GABASIO, Geneviève GOYFFON, Laure MARTIN, Catherine MAST, Séverine PETIT, Alain POIZAT, Eloi PONS, Marie-Thérèse PROYART, Wilfried RODEMET, Alain SICARD, Éric TEYSSIER.

**Etaient excusés** : Pierre BELY, Jean-Michel BOULME, Claudine CHAUDET-PHILIBERT, Isabelle DELPLACE, Frédérique MOLLIE, David MUGNIER, Anthony PERNETTE.

**Etaient absents** : Wanda CANALE, Éliane CEYZERIAT, Marc CHAVENT, Frédéric DUMOLARD, Patricia ZOPPI.

**Pouvoir(s)** : Claudine CHAUDET-PHILIBERT À Christian BATAILLY, David MUGNIER À Christian BATAILLY.

**Secrétaire de séance** : Anne BOLLACHE

Nombre de membres dont le conseil est composé : 37

Nombre de membres en exercice : 37

28 présents dont 25 titulaires et 3 suppléants – 30 votants

Résultats du vote : 30 votants

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 30

**Objet** : Adhésion à la convention de participation prévoyance souscrite par le CDG01

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L827-1 à L827-12 ;

Vu le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents ;

C-2023-068

Vu le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu la délibération du Centre de Gestion de l'Ain en date du 8 septembre 2023 portant acte du choix de l'organisme assureur retenu pour la conclusion de la convention de participation et autorisant la Présidente du Centre de Gestion de l'Ain à signer tous les documents afférents à sa conclusion et à son exécution ;

Vu la convention de participation signée entre le Centre de Gestion de l'Ain et TERRITORIA MUTUELLE représenté par ALTERNATIVE COURTAGE en date du 14 septembre 2023 ;

Vu l'avis du Comité social territorial en date du 06/10/2023 ;

Le Centre de Gestion de l'Ain a lancé une procédure de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation pour le risque « Prévoyance », conformément au décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 et au décret n°2022-581 du 20 avril 2022.

A l'issue de cette procédure, le Conseil d'Administration du CDG de l'Ain a délibéré le 8 septembre 2023 afin d'autoriser sa Présidente à souscrire une convention de participation pour le risque « Prévoyance » auprès de TERRITORIA MUTUELLE représenté par ALTERNATIVE COURTAGE pour une durée de 6 ans. Cette convention prend effet le 1er janvier 2024 pour se terminer le 31 décembre 2029.

Les collectivités peuvent adhérer librement à cette convention à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et tout au long de la convention.

L'autorité territoriale expose qu'il revient à chaque agent de décider d'adhérer par contrat individuel aux garanties auxquelles il souhaite souscrire.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'adhérer à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre le Centre de Gestion de l'Ain et TERRITORIA MUTUELLE, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2024,

- DECIDE d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation portant sur le risque « Prévoyance »,

- FIXE le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de 10 € par agent et par mois, à la couverture de la cotisation assurée par chaque agent qui aura adhéré au contrat découlant de la convention de participation et de la convention d'adhésion signées par l'autorité territoriale, **étant précisé que la participation est désormais attachée à la convention de participation et ne peut plus être versée dans le cas de contrats individuels souscrits auprès de prestataires labellisés,**

- AUTORISE le Président à signer la convention d'adhésion à la convention de participation et tout acte en découlant,

- DECIDE d'inscrire au budget les crédits nécessaires au versement de la participation financière de la collectivité à la couverture de la cotisation assurée par chaque agent.

Le Président  
Thierry DUPUIS

